

## 1901-2001: LE SECOND SOUFFLE \*

par Jean-Baptiste de Foucauld et Roger Sue<sup>1</sup>

1901-2001, cent ans de vie associative. Entre-temps, le paysage a bien changé. Plus qu'une croissance, c'est l'image d'un véritable "boom" associatif qui s'est imposée au cours des dernières années. Au total 800.000 associations, un Français sur deux qui fait acte d'adhésion, et huit sur dix qui se disent concernés à un titre ou à un autre par la vie associative (dons, bénévolat, etc.) selon le CREDOC (1999). Les associations sont partout et l'on est passé d'un droit de se réunir et de s'associer librement à un levier essentiel de l'action collective, locale ou mondiale. Selon un récent rapport du Conseil d'État, *"Le champ d'intervention du monde associatif a connu une telle extension qu'aucun pan de la vie en société ne lui échappe aujourd'hui : à maints égards, le domaine associatif est aujourd'hui si large qu'il tend à s'approcher de celui, universel, de l'État."* Les associations ne sont plus une tolérance aux marges de la société, mais des acteurs à part entière, des partenaires sociaux et économiques, à côté de l'État et des entreprises, quand les citoyens se décident à prendre en main leurs propres affaires.

Mais si chacun reconnaît le rôle désormais essentiel des associations, leur reconnaissance publique, leurs statuts, leurs financements et les conditions de leurs actions comme de ceux qui donnent du temps et de l'argent n'ont hélas pas progressé dans les mêmes proportions, loin s'en faut. Associatifs et associations n'ont pas l'appui ni les moyens qu'ils méritent, à la hauteur de leur impact dans la société. Conscients de ce paradoxe, les pouvoirs publics, pour la première fois dans l'histoire de cette loi de 1901, ont organisé de grandes Assises nationales de la vie associative en février 1999. Des pistes ont été ouvertes, des chantiers engagés, des promesses lancées, et bien légitimes sont les attentes en cette date anniversaire de 2001. Nous y sommes et la déception serait forte si 2001 ne donnait pas un "second souffle" aux ambitions initiales. Célébration et commémoration n'y suffiront pas.

Au-delà des avancées récentes, comme les conventions pluriannuelles d'objectifs qui donnent une meilleure sécurité aux associations, il est temps d'ouvrir largement les grandes questions, même si ce sont souvent "des sujets qui fâchent".

Par exemple, l'indépendance aussi bien morale que financière des associations, trop souvent prises entre dépendance à l'égard des pouvoirs publics et soumission aux lois du marché. L'indépendance à l'égard du politique et l'autonomie financière sont encore, cent ans après, de nouvelles frontières à conquérir par les associations. De grandes fondations indépendantes, alliant ressources privées et publiques, permettraient notamment d'avancer dans cette voie.

---

\* Article paru dans *Libération* du 22 juin 2001, sous le titre *"L'association au cœur du XXIème siècle"*.

<sup>1</sup> Jean-Baptiste de Foucauld est ancien commissaire au Plan et président de Convictions. Roger Sue est professeur des Universités, auteur de *"Renouer le lien social. Liberté, égalité, association"* (Éditions Odile Jacob, 2001).

De même, la reconnaissance de l'utilité économique et sociale des associations qui œuvrent pour le bien public, face à certains statuts en partie dépassés, est-elle plus que jamais d'actualité.

Pensons également au statut du volontariat – au moment même où l'ONU proclame 2001 "année internationale du volontariat" – doté de droits et de moyens qui contribuerait, comme dans bien d'autres pays européens (Royaume-Uni, Scandinavie), à mieux reconnaître l'engagement durable, mais aussi à sortir de la seule alternative entre chômage et emploi salarié. On ne peut à la fois faire appel à des volontaires pour nettoyer les plages bretonnes ou pour recréer du lien social et prévenir les violences dans les quartiers défavorisés, et ne pas trouver les formes de reconnaissance et d'encouragement adéquates. Concernant le volontariat et le bénévolat, il faudrait aussi renforcer les moyens d'informations, mieux ajuster l'offre et la demande. Nombreux sont ceux qui cherchent à se rendre utile et donneraient volontiers de leur temps mais ne savent pas toujours à quelle porte frapper. Pourquoi également ne pas favoriser l'éclosion de *junior associations*, sur le modèle des conseils municipaux d'enfants, écoles du vivre ensemble et de la responsabilité, qui pourraient être utilement intégrés dans le cursus éducatif et préparer de futurs engagements ?

Plus généralement, il est devenu indispensable d'aider les associations, qui sont une expression naturelle de la société civile, à mieux faire entendre leurs voix dans le débat public, c'est à dire dans le processus de délibération démocratique. Notamment avec un Conseil économique et social mieux entendu, singulièrement remanié dans ses missions et dans sa composition, donnant enfin la place qui leur revient aux représentants du monde associatif.

Tels sont quelques-uns des enjeux majeurs qui trouvent cette année une bonne occasion d'être portés sur la place publique. En effet, la vie associative ne concerne pas seulement les associations et les pouvoirs publics. Elle appartient aussi à tous ceux, plus nombreux qu'on ne le croit, qui font vivre le lien d'association de manière informelle, autour des valeurs de liberté, d'égalité, de réciprocité et d'autonomie qui sont le socle de la démocratie et sans lesquelles le contrat social n'est qu'un leurre. Insensiblement, l'association trace une nouvelle voie politique, au sens premier de l'intérêt pour la cité, qui nous préserve des excès individualistes du libéralisme et du danger des réactions communautaristes qu'il engendre.

Convictions

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

4 Place de Valois - 75001 Paris - Téléphone 01 55 35 36 44 - Télécopie 01 49 27 00 12  
e-mail : [club.convictions@wanadoo.fr](mailto:club.convictions@wanadoo.fr) - site Internet : [www.convictions.org](http://www.convictions.org)